

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA DU LOT - LACAPELLE - Certificat de Spécialisation Agricole - Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA DU LOT - LACAPELLE - Certificat de Spécialisation Agricole - Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur - en apprentissage (35906)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA DU LOT - LACAPELLE - Certificat de Spécialisation Agricole - Commercialisation du bétail : acheteur-estimateur - en apprentissage (35906)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	1	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Pas d'examen de ce champ d'évaluation	Pas d'éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Pas d'examen de ce champ d'évaluation	Pas d'éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Complémentaire
Savoir-être	Implication	Implication dans la formation et dans la structure d'apprentissage / entreprise d'accueil	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	- Implication dans la recherche de maître d'apprentissage/entreprise d'accueil - Volonté d'apprendre	Important
	Connaissance des exigences de la formation et de son contenu	Intérêt pour la commercialisation du bétail, la négociation et l'alternance	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pas d'examen de ce champ d'évaluation	Pas d'éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

L'examen des voeux passe par un entretien individuel de motivation avec le candidat.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il est conseillé aux candidats de se renseigner sur le métier visé par le diplôme, ainsi que sur la voie de formation par apprentissage.

Signature :

Isabelle ROHAUT,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA DU

LOT - LACAPELLE